



GEMENG
VIICHTEN

AVIS AU PUBLIC

VACANCES DE POSTE DE REMPLACANTS (m/f)

L'administration communale de Vichten se propose de recruter des **remplaçants occasionnels** sous le statut du salarié pour les besoins de la maison relais à Vichten.

Peuvent concourir les candidat(e)s détenteur soit :

- D'un DAP dans la branche correspondant à l'emploi (certificat d'aptitude professionnelle d'auxiliaire économe, d'auxiliaire de vie ou d'aide socio-familiale), ou un certificat sanctionnant des études reconnues équivalentes par le Ministre ayant l'Education Nationale et la Formation Professionnelle dans ses attributions ;
- D'un Certificat attestant la réussite des trois premières années de l'enseignement luxembourgeois soit dans l'enseignement secondaire, soit dans l'enseignement secondaire technique ou ayant un certificat sanctionnant des études reconnues équivalentes par le Ministre ayant l'Education Nationale, l'Enfance et la Jeunesse dans ses attributions ;
- D'un Brevet « Animateur » ;

Une expérience confirmée dans le domaine de l'encadrement des enfants est souhaitée.

La connaissance des trois langues officielles (luxembourgeoise, française et allemande) est requise.

Les candidat(e)s sont prié(e)s d'adresser leur demande au Collège des Bourgmestre et Échevins en y joignant les pièces suivantes :

- *Lettre de candidature*
- *Notice biographique (CV)*
- *Extrait de l'acte de naissance (< 3 mois)*
- *Copie carte d'identité ou passeport*
- *Extrait récent du casier judiciaire n°3 (< 3 mois)*
- *Bulletin spécial – protection des mineurs n°5 (< 3 mois)*
- *Copie des diplômes ou certificats d'études*

Vichten, le 15 mai 2024

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,
Luc RECKEN, bourgmestre
Paul MARÉCHAL, échevin
Christiane PAULY, échevine

